



27 Boulevard Saint Martin – 75003 PARIS  
Site : <http://www.sitecommunistes.org>  
Hebdo : [communistes-hebdo@sitecommunistes.org](mailto:communistes-hebdo@sitecommunistes.org)  
Courriel : [communistes@sitecommunistes.org](mailto:communistes@sitecommunistes.org)

08/04/2024

## **Résumé des questions économiques et sociales:** **semaine n° 169 du 08 avril 2024**

### **VEUVE CLICQUOT (MARNE) : "MOBILISATION DEPUIS CINQ SEMAINES!"**

L'idéal, ce serait une grève générale", estime la CGT Champagne.

Alors qu'environ 350 salarié-es de Veuve Clicquot sont en grève depuis cinq semaines, une action est prévue ce jeudi devant le siège social de la maison de champagne à Reims. Les syndicats veulent maintenir la pression sur la direction pour obtenir une revalorisation des salaires de 4,9%.

#### **Un barbecue pour mettre la pression !**

Les salarié-es de Veuve Clicquot ont organisés le 28 mars à 11h une nouvelle action devant le siège social de la maison de champagne à Reims pour demander une revalorisation des salaires, alors qu'environ 350 salarié-es sont en grève depuis cinq semaines. **"On va amener beaucoup de monde", "l'intersyndicale a appelé toutes les maisons de champagne à nous soutenir"**, avance le délégué syndical CGT Champagne Kévin Beaulieu.

S'ils ne comptent pas bloquer l'accès à Veuve Clicquot, **"on va montrer notre mécontentement et montrer qu'on est tous soudé, tous là pour les mêmes raisons : ne pas perdre de pouvoir d'achat"**, explique Kévin Beaulieu, ajoutant que les négociations annuelles obligatoires (NAO) sont insuffisantes. **"Avec ce que la direction nous donne, on arrive à 4,3%" d'augmentation "et nous on demande 4,9%. On a fait 17 millions de bénéfice net chez Veuve Clicquot en 2023, "on demande notre dû", c'est-à-dire "200 euros par an pour être au niveau de l'inflation."**

#### **Cinq semaines de grève !**

Après cinq semaines de mobilisation, **"la direction commence à vraiment s'inquiéter"** assure le délégué syndical CGT Champagne. **"Les salarié-es sont de plus en plus énervés, et disent qu'il faut augmenter l'échelle de la grève, aller plus loin.** Que si la direction ne lâche pas, on mettra la récolte en l'air pour qu'ils comprennent."

Quant à une possible grève générale des salarié-es du champagne, **"on en est pas encore là", mais ce serait l'idéal, parce qu'on montrerait qu'on est puissant"**, conclut Kévin Beaulieu.

### **SYNDICALISTE PAS VOYOU : MILITER N'EST PAS UN CRIME !**

Une fois de plus, un militant de la CGT est arrêté, dans le cadre de l'exercice de son activité syndicale. Kamel Brahmi, Secrétaire général de l'Union Départementale CGT 93 a été arrêté à l'issue de l'action **« plan d'urgence 93 »** du jeudi 4 avril, lors de l'inauguration de la piscine olympique, à Saint-Denis, en présence de Macron.

Les organisations de la CGT ont, sans attendre, appelé à un rassemblement pour exiger sa libération immédiate. Ce rassemblement, à l'appel de l'UD93, l'URIF, la Ferc, la CGT Educ'Action 93, la CGT Educ'Action, la Confédération Générale du Travail a commencé à 12h30, devant le commissariat central de Saint-Denis, au 10 avenue Jean-Moulin.

La conseillère sociale de la ministre Belloubet et le préfet Nunez ont été alertés. Pour la CGT, cette arrestation du Secrétaire général de l'UD CGT 93 s'inscrit sur une longue liste de syndicalistes de la CGT attaqué-es dans le cadre de leur activité syndicale, preuve de l'intensification de la répression antisyndicale et de la criminalisation du mouvement social, en France.

### **ORANGE : LE MEETING DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE D'ORANGE SOUS HAUTE PROTECTION... ET SOUS HAUTE PRESSION DES SALARIÉS !**

La direction d'Orange a mis en échec les NAO salariales 2024 pour appliquer sa Décision Unilatérale de la Honte, par laquelle 9 salariés sur 10 sont écartés de toute augmentation collective. Cette situation est vécue comme une

injustice par l'ensemble des salariés, ayant contribué à créer

**3 milliards d'euros de résultat net, et voyant près de 2 milliards d'euros distribués aux actionnaires...** et seulement **90 millions d'euros pour l'ensemble des mesures salariales 2024**. La CGT FAPT a initié une unité syndicale et un appel à la grève le fin mars, en alternative au meeting de présentation de la stratégie organisé par la Directrice Générale, avec des actions ayant réunis des centaines de salariés sur les principaux sites Orange de France comme sur Marseille, Lyon, Rennes, Nantes et Paris.

Au lieu de recevoir les salariés et leurs représentants, la Directrice Générale a préféré, par crainte d'une mobilisation importante des salariés pouvant perturber son meeting, organiser son comité d'accueil musclé pour plus de 300 salariés, **en envoyant les forces de l'ordre et barricadant les accès du siège de l'entreprise Orange Bridge Issy-les-Moulineaux**, empêchant toute entrée ou sortie du site. Cela n'a pas empêché les salariés de s'exprimer fortement pour montrer leur mécontentement, salariés qui subissent au quotidien les surcharges de travail générées par des **suppressions d'emplois massives, le non-remplacement des départs, la transformation et les réorganisations incessantes de l'entreprise**.

La colère se rajoute à l'épuisement général, et certains indicateurs ou signaux relatifs à la santé au travail ne sont pas sans rappeler ceux des heures sombres de la crise sociale dans notre entreprise. La majorité des salariés a fortement exprimé son mécontentement, boycottant majoritairement le meeting diffusé en direct sur l'intranet.

**Moins d'un salarié sur cinq au niveau mondial s'est connecté.**

Les salariés exigent la réouverture immédiate des NAO salariales 2024 pour répondre à leurs attentes :

- 13ème mois pour toutes et tous.
- 400 € minimum d'augmentations mensuelles collectives pour toutes et tous.
- Égalité salariale Femmes-Hommes immédiate.
- Promotion pour les 20 000 salariés non promus depuis plus de 10 ans.

La CGT FAPT appelle à poursuivre la mobilisation avec les salariés et faire de chaque « *jour de paie à Orange* » un nouveau temps fort de mobilisation. Les Organisations Syndicales se réunissent pour y travailler et prévoir d'autres actions.

### **RILLIEUX LA PAPE (RHÔNE) : LA DERNIÈRE USINE DE JAVEL LACROIX MENACÉE DE FERMETURE... ET EN GRÈVE ILLIMITÉE !**

Menacée de fermeture, la dernière usine de fabrication d'eau de Javel de la marque Lacroix en France, implantée près de Lyon, a cessé sa production en raison d'une grève de la quasi-totalité des salariés, ont indiqué les syndicats. Le site emploie 104 personnes.

L'entreprise Cotelle, appartenant au groupe américain de produits d'hygiène et ménagers Colgate-Palmolive, a annoncé fin janvier qu'elle comptait cesser ses activités sur le site de Rillieux-la-Pape (Rhône). Il emploie 104 salariés, plus une quinzaine d'intérimaires et fabrique de l'eau de Javel Lacroix, ainsi que des berlingots d'assouplissant de la marque Soupline.

À l'issue d'une réunion de négociations fin mars entre représentants du personnel et direction, « **le site Cotelle est en grève pour une durée indéterminée** », a indiqué le secrétaire général de la CGT de l'entreprise. Il déclare que 96 des 104 personnes travaillant sur le site ont rejoint la grève. « **La direction nous a fait des propositions qui ne correspondent pas à nos attentes** », a-t-il précisé.

« **Les négociations se poursuivent malgré cette grève** », a réagi de son côté la direction, qui ajoute que deux autres réunions sont prévues.

Dans un communiqué fin février, l'entreprise disait envisager de « **confier sa production européenne de produits à base de Javel, actuellement produit sur le site de Cotelle à Rillieux-la-Pape, aux sites français et belge d'un fabricant européen spécialisés dans ce domaine** ».

### **THALES ALENIA SPACE : SUPPRESSION DE 1000 POSTES DANS LE SPATIAL !**

Le PDG de Thales Alenia Space a fait convoquer une réunion extraordinaire du CSE Central durant laquelle il a annoncé aux représentants du personnel **la suppression de 1300 postes dont 1000 en France** sur la société.

Les 2 sites français de Thales Alenia Space vont donc être très impactés. L'établissement de Toulouse le sera très probablement de façon plus importante aux vues des dernières décisions de découpages industriels de la direction générale. Dans le même temps le groupe Thales annonçait, aux marchés et à la presse, **des résultats financiers exceptionnels et a un niveau jamais réalisé jusqu'à maintenant, avec notamment plus de 2 milliards de bénéfices avant impôts et taxes**. Thales Alenia Space elle-même est légèrement bénéficiaire. Pour la CGT cette décision est incompréhensible et totalement injustifiée. Elle met en péril l'emploi bien sûr mais aussi la pérennité de notre société à moyen terme.

## **SYNLAB (CHARENTE-MARITIME) : UNE GRÈVE INÉDITE À CHARENTES POUR PLUS DE CONSIDÉRATION !**

Un mouvement de grève déclenché vendredi 29 mars sur les dix sites du laboratoire d'analyse, dont le siège est à Saintes. La CGT demande une hausse des salaires.

Une grève « inédite », comme la qualifie une salariée du laboratoire Synlab sur les sites de Saintes et Châteaubernard. Le vendredi matin 29 mars, avenue Jourdan, à la sortie Est de Saintes, en Charente-Maritime, une trentaine de personnes stationnaient devant le siège du laboratoire et distribuaient des tracts aux automobilistes.

En pleine Négociation annuelle obligatoire (NAO), la CGT entend mettre un coup de pression sur la direction et obtenir une revalorisation des salaires qui va au-delà des augmentations proposées par la direction, exprime Christelle Caute, secrétaire générale CGT de Synlab Charentes.

### **À peine merci !**

Le laboratoire compte dix sites en Charente et Charente-Maritime et emploie 137 personnes. La représentante syndicale indique qu'il n'y a pas eu d'augmentation « *depuis la période avant le Covid* ». **Or, la crise sanitaire a été faste pour les laboratoires.** Mais pour Fabien Aupy, salarié à Châteaubernard (Cognac), les salariés n'en ont pas vu la couleur.

À côté, Florence Duzon, secrétaire à Royan depuis trente-neuf ans, et sa collègue Nathalie, en poste depuis trente-six ans, n'ont pas hésité à venir manifester jusqu'à Saintes. Une première. « *On a eu zéro augmentation à part quand on a changé de coefficient en raison de l'ancienneté.* » Elles touchent 1750 euros nets par mois.

La CGT Synlab demande donc une augmentation de salaires de **300 euros bruts par mois**, en guise de « *rattrapage* », le versement d'un treizième mois, mais aussi des « *conditions de travail dignes pour tous* » avec, en creux, une demande de reconnaissance de leur travail et de leur implication. « *On nous dit à peine merci* », « *on a les plannings la veille pour le lendemain* »... Autant d'exemples qui nourrissent un sentiment de « *mépris* ».

## **LES EXPULSIONS LOCATIVES ONT ATTEINT UN NOUVEAU RECORD EN 2023 !!!**

Les expulsions par les forces de l'ordre ont progressé **de 23 % en un an**. En cette fin de trêve hivernale, les associations craignent qu'elles augmentent encore, alors que l'hébergement d'urgence sature.

21.500 ménages ont été expulsés de leur logement par les forces de l'ordre en 2023, indique le ministère du logement. Et en cette fin de trêve hivernale, qui chaque année suspend les expulsions locatives du 1er novembre au 31 mars inclus, la Fondation Abbé Pierre et de nombreuses associations craignent que l'année 2024 soit marquée par une nouvelle hausse.

En 1983, il y avait eu 3.000 expulsions forcées, soit sept fois moins. Un premier sommet historique a été atteint en 2019, avec 16.700 ménages mis de force à la rue, majoritairement en raison d'impayés de loyers.

### **Cette loi fait de nous des délinquants !**

Seul le nombre d'expulsions **faisant intervenir les forces de l'ordre est désormais rendu public**, alors que jusqu'en 2019, les chiffres des décisions de justice et des fins de procédures étaient également publiés. « 140.000 personnes en moyenne chaque année sont obligées de quitter leur logement du fait d'un impayé de loyer »!!!

Et plusieurs signaux laissent augurer de nouvelles hausses. Les ménages modestes ont été particulièrement touchés par l'inflation, tandis que la réforme des aides au logement leur a souvent été défavorable.

De plus, la loi Kasbarian-Beergé, entrée en vigueur en juillet 2023, a accéléré les procédures d'expulsion, réduit la possibilité pour le juge d'accorder des délais de paiement et de maintien dans les lieux, et divisé ces délais par trois. « *Cette loi fait de nous des délinquants* », s'est aussi insurgée Sonia, une mère de famille menacée d'expulsion par un marchand de sommeil.

Elle faisait allusion au fait que les locataires qui restent dans leur logement à l'issue de la procédure d'expulsion sont devenus passibles d'une amende de 7.500 euros. « *L'expulsion va détruire ma vie familiale*, a ajouté avec amertume cette locataire qui devrait pourtant être relogée par l'Etat, puisqu'elle a été reconnue prioritaire au titre du droit au logement opposable (DALO). *Les services sociaux ne font pas leur travail. La classe populaire n'a plus sa place dans la société.* »

La Fondation Abbé Pierre et ses associations partenaires dans l'accompagnement des ménages menacés d'expulsion s'attendent à un durcissement dès les prochaines semaines. « *On arrive moins qu'avant à trouver des solutions avec les préfetures pour éviter les expulsions. Même quand il s'agit de personnes particulièrement fragiles, âgées, handicapées ou ayant de très jeunes enfants.* »

### **L'hébergement d'urgence ne répond plus aux besoins !**

Les expulsions de squats, de bidonvilles et de campements, qui se sont poursuivies durant la trêve hivernale, pourraient, elles aussi, progresser. « **On s'attend en Île-de-France à l'expulsion de 700 personnes de leurs**

**squats dans les prochains jours. Dans le Nord, ce sont 200 personnes, dont un bidonville proche d'un site des Jeux olympiques »**

Le dispositif d'hébergement d'urgence risque de ne pas pouvoir accueillir les personnes nouvellement mises à la rue. Bien qu'il ait été porté à un niveau record depuis 2022, et compte **plus de 200 000 places, il ne répond pas aux besoins.** *« les demandes d'hébergement non pourvues ont augmenté de 35 % par rapport à l'hiver précédent »,* constate Nathalie Latour, directrice générale de la Fédération des acteurs de la solidarité. *« Alors qu'on est encore en période de trêve hivernale, chaque jour, plus de 5 700 personnes qui réussissent à joindre le 115 se voient opposer un refus. »*

### **MÉDICAMENTS, CONSULTATIONS : DÈS LE 1ER AVRIL, 850 MILLIONS D'ÉCONOMIE SUR LE DOS DES MALADES !**

Un euro par boîte de médicament, 2 euros pour une consultation chez le médecin... À compter du 31 mars, le montant des participations forfaitaires et des franchises médicales va doubler. La mesure suscite la colère d'une grande partie des associations et des syndicats, qui dénoncent un hold-up de la Sécurité sociale.

À compter du 31 mars, le montant des franchises médicales et de la participation forfaitaire, non remboursables par les mutuelles, sera doublé. La mesure avait été annoncée par Emmanuel Macron le 16 janvier, lors d'une conférence de presse à l'Élysée. Instaurée en 2004, la participation forfaitaire désigne le reste à charge lors d'une consultation ou d'un acte réalisé par un médecin généraliste ou un spécialiste, tandis que les franchises médicales, **mises en place en 2008, s'appliquent aux boîtes de médicaments prescrits, aux actes paramédicaux et aux transports sanitaires.**

Concrètement, les franchises vont passer de 50 centimes à un 1 euro sur les boîtes de médicaments et les actes paramédicaux, les participations forfaitaires à 2 euros pour les actes et consultations des médecins, les examens et les analyses de biologie médicales.

**Pour les transports sanitaires, la franchise s'établira désormais à 4 euros.** La mesure suscite l'ire d'une grande partie des syndicats et des associations. **« Dès le départ, nous nous étions opposés à l'idée même d'instaurer une franchise médicale,** explique Féreuze Aziza, chargée de mission assurance maladie au sein de France Assos Santé. Cela met à mal le principe qui préside à la création de la Sécurité Sociale, où chacun est censé cotiser selon ses moyens.

C'est un impôt déguisé ! On fait des économies sur le dos des malades ! »

**Le malade : nouvel ennemi de la logique de rentabilité macroniste !**

La mesure, qui devrait générer environ 850 millions d'euros d'économie, a été intégrée dans la partie du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) qui concerne la *« responsabilisation des acteurs »*. Une précision qui n'a rien d'un hasard, selon Cathy Cau, secrétaire générale de l'Union confédérale des retraités de la CGT. **« L'objectif est de responsabiliser le patient en introduisant une contrainte financière afin qu'il consomme « raisonnablement » les soins.** Le malade est perçu comme un profiteur qu'il faut éduquer », fustige l'élue qui dénonce l'hypocrisie de la mesure.

**« Les sommes récupérées grâce aux franchises sont bien en deçà des économies que l'assurance maladie pourrait réaliser si elle contrôlait davantage le prix des médicaments ! Au lieu de cela, les laboratoires continuent de s'engraisser sur le dos des malades ! C'est la logique du capital qui triomphe, au détriment de tout ce qu'avait mis en place le Conseil national de la Résistance. »**

Face à la fronde, le ministère de la Santé a annoncé que le montant des franchises médicales resterait plafonné à 50 euros par an et par personne, afin de **« protéger celles et ceux affectés par une pathologie lourde, et notamment les personnes atteintes d'une affection longue durée (ALD) »**. Une déclaration qui ne convainc pas Françoise Nay, coordinatrice du Tour de France pour la santé. **« Pour des patients ayant des maladies chroniques, le plafond risque d'être atteint beaucoup plus rapidement, alors que d'autres l'atteindront alors que ce n'était pas le cas avant. »**

Lors de sa conférence de presse du 17 janvier 2024, Emmanuel Macron avait déclaré : **« Quand je vois ce que nos compatriotes peuvent dépenser pour des forfaits téléphoniques, se dire qu'on va passer de 50 centimes à 1 euro sur une boîte de médicament, je n'ai pas le sentiment qu'on fait un crime terrible. » « On choisit d'avoir un téléphone, pas d'être malade »,** rappelle Françoise Nay, qui considère que le doublement des franchises pourrait constituer un facteur de limitation dans l'accès aux soins.

**« Actuellement, le reste à charge est de 440 euros en moyenne par personne, contre 772 euros pour les patients atteints d'ALD. Ces sommes n'incluent pas les dépenses quotidiennes telles que les frais kilométriques et les dépassements d'honoraires. Certaines personnes, notamment celles en situation précaire, risquent de regarder à deux fois avant d'aller se faire soigner ! »**

## **De la responsabilisation à la prévention !**

De leur côté, les Mutuelles de France dénoncent un « **hold-up de la Sécurité sociale** ». « **Depuis le PLFSS de 2020, le gouvernement a décidé de ne pas compenser les exonérations de cotisations sociales offertes aux entreprises pour financer ses politiques d'emploi. L'État va chercher de l'argent qu'il n'a pas pour pouvoir financer un hold-up sur la caisse de Sécurité Sociale ! Or, celle-ci s'est jusqu'à maintenant très bien financée toute seule grâce aux cotisations de la population active et des retraités** », *détaille l'organisme.*

« **Les citoyens sont doublement pénalisés. Les ménages financent triplement le système de santé, via les cotisations, l'impôt et les franchises. On fait payer les malades pour eux-mêmes en réduisant davantage leurs droits** ». Les Mutuelles de France alertent également sur les répercussions que la mesure pourrait avoir dans le choix des complémentaires santé. « **Il y a des ménages qui feront des logiques d'arbitrage. Compte tenu de la crise sociale actuelle, certains d'entre eux pourront décider de réduire leur niveau de protection sociale en optant pour une complémentaire santé moins chère.** »

Alors que la mesure était censée pousser les patients à consommer moins de médicaments, elle pourrait au contraire générer une prise en charge médicale plus lourde et coûteuse. Certaines associations, à l'instar de France Assos Santé, préconisent davantage de campagnes de sensibilisation. « **Il faut s'attaquer aux maladies plutôt qu'aux malades. Il y a de plus en plus de maladies chroniques qui génèrent un coût humain et économique catastrophique ! Tant qu'il n'y aura pas de politique de prévention, la situation continuera de s'aggraver.** »

Pour ce faire, la prévention doit s'accompagner de politiques d'investissement au long terme. « Le budget de Santé publique France est dix fois inférieur à celui de son équivalent anglais, préviennent Les Mutuelles de France. **En creusant le déficit de la Sécurité sociale, le gouvernement crée des dettes sanitaires qui risquent de peser durablement sur la société française.** »

## **OPÉRATIONS 'PLACE NETTE' : MASQUER L'ÉCHEC DE LA LUTTE ANTI-DROGUE PAR DES EFFETS DE COMMUNICATION !**

Déclaration de la CGT Police : Alors que les chiffres de la délinquance continuent de grimper en flèche en 2024, le ministre Darmanin semble se tourner vers des opérations médiatiques pour dissimuler l'inefficacité flagrante de sa réforme de la police judiciaire. Il est désormais manifeste que le ministre Darmanin exerce un contrôle sans précédent sur les actions pénales, reléguant ainsi les magistrats à un rôle secondaire. L'objectif prétendument chiffré de 850 interventions ne fait que servir à gonfler artificiellement les statistiques, illustrant davantage la politique du chiffre qui semble primer sur toute autre considération.

En réalité, cette approche entraîne les forces de l'ordre dans des opérations de masse spectaculaires qui ne résolvent en rien le problème sous-jacent du trafic de stupéfiants. Combattre efficacement ce fléau exige des enquêtes à long terme, une identification minutieuse des réseaux criminels, ainsi qu'une **lutte sans merci contre le blanchiment d'argent associé**. Nous insistons sur le fait que l'utilisation de ce sujet sensible à des fins politiques ne fait qu'aggraver la situation, en sacrifiant l'efficacité pour des gains à court terme. La multiplication des échecs est directement liée à cette instrumentalisation, qui entrave la mise en place de stratégies véritablement efficaces et cohérentes. Nous demandons également instamment **l'abandon de la réforme de la police judiciaire, qui a entraîné le démantèlement des structures spécialisées nécessaires à la lutte contre le crime organisé**.

Par ailleurs, après des décennies de tâtonnement, il est grand temps de remettre en question l'efficacité de ce modèle. L'économie souterraine prospère toujours, démontrant ainsi l'urgence de repenser nos stratégies de lutte contre la criminalité. Nous appelons instamment les décideurs politiques à abandonner les politiques dépassées et à explorer des approches plus efficaces et globales pour faire face à ce défi crucial de sécurité publique.

## **BONNA SABLÀ (OISE) : LES 80 SALARIÉS EN LUTTE POUR LEUR EMPLOI !**

Un mouvement de grève reconductible a débuté ce mardi, à Trosly-Breuil, devant cette entreprise qui produit du béton préfabriqué. Alors que deux sites du groupe ont fermé en quelques mois et qu'une dizaine de départs n'aurait pas été remplacée dans l'Oise, les salariés s'inquiètent pour leur avenir.

Les pneus et les palettes flambent depuis mardi 2 avril au matin à 3 heures, devant le site de Bonna Sabla de Trosly-Breuil, non loin de Compiègne. L'accès à l'usine de production de béton préfabriqué est bloqué. Plus aucun camion de livraison ne rentre ni ne sort. C'est une inquiétude mêlée de colère qui a conduit à cette grève annoncée comme reconductible. « **80 % des salariés ont arrêté le travail** », indique Thierry Duquenne, délégué CGT au sein de l'entreprise.

Les salariés du site craignent pour la pérennité de leur emploi. Nous sommes 80 dont une dizaine d'anciens salariés de Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), précise le syndicaliste. Là-bas, le site a fermé il y a deux ans et il y avait bien **300 personnes**.

Le groupe EIM Capital, qui nous a rachetés à Consolis en 2023, a aussi fermé cette année le site Vendargues, près

de Montpellier (Hérault). »

### **Nous voulons que la direction recrute !**

Alors qu'une dizaine de postes n'auraient pas été remplacés dans l'Oise, « *on tire sur la corde, affirme le syndicaliste. Beaucoup font double emploi et nous nous épuisons.* » Thierry Duquenne craint que leur site, le dernier du groupe au nord de Paris, ne soit également concerné par une fermeture.

Nous voulons que la direction recrute, remplace les départs volontaires et les départs en retraite. Nous avons demandé des hausses de salaires lors des NAO, nous n'avons rien obtenu. Ah si... **1 % de salaire individuel, rit, jaune, une autre salariée.** "Une fois qu'on a fait le plein de la voiture, il n'en restera plus une goutte. »

« Ici, c'est un site centenaire, une ancienne briqueterie », reprend Thierry Duquenne. Du haut de ses 40 ans d'ancienneté chez Bonna Sabla, il constate le changement. « Nous avons un nouveau directeur depuis un an et plus aucun investissement. Les carnets de commandes ne donnent pas de vision à plus d'une semaine. **En 2023, 100 postes ont été supprimés en France**, hors PSE. Il y a plus de 20 ans, on était **5.000 salariés dans 50 sites**. Aujourd'hui, au fil des rachats, nous ne sommes plus que **600 pour douze sites...** »

### **BONNA SABLA - RENNES :**

*les salariés ont totalement bloqué, mardi 2 avril 2024, l'accès du site de Bruz près de Rennes (Ille-et-Vilaine). L'entreprise a également conçu les voussoirs (pièces de béton qui, une fois assemblées en anneaux, forment les parois du tunnel) pour le métro parisien mais aussi, bien sûr, du métro rennais et la dernière ligne en date, la ligne B.*

*Autres revendications de la mobilisation : renoncer à la fermeture du site de Vendargues (Hérault) et s'engager à créer de nouvelles embauches en CDI. « En 2023, entre les ruptures de contrats, les démissions et les départs à la retraite, cent postes ont été supprimés et aucun n'a été remplacé. Tout ceci a participé à la dégradation des conditions de travail. »*

### **STEF LOGISTIQUE (SAINT-OUEN-L'AUMÔNE) : LA LUTTE PAYE !**

4 jours de grève ont fait plier la direction, toutes les revendications CGT obtenues dans l'accord de substitution. Les salariés gardent leurs acquis et avec une augmentation générale des salaires de 6%.

Ils ont obtenu :

- Augmentations générales : ouvriers employés 65 € minimum et 83 € pour les bas salaires.
- Prime panier revalorisé à 7.10 € par jour.
- Prime de frais : 1.80 € par jour.
- Majoration supplémentaire des heures de nuit de 1.12 € par heure.
- Prise en charge de la carence par l'employeur pour le 1er arrêt de travail de l'année.
- Prime de production de 200 € mensuel maximum.
- Prime de mission qualité de 80 € mensuel maximum.
- Prime de 6e jour 20 € supplémentaires.
- Prime d'intégration (formation de nouveau salarié) 20 €.
- Indemnités de transport journalier de 4.50 € à 5.75 € selon la distance domicile lieu de travail.

### **DANS LE MORBIHAN COMME PARTOUT EN FRANCE : LES TRAVAILLEURS-ES DU SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL FATIGUÉS D'ÊTRE DES « PETITES MAINS » !**

Les travailleur-es du social et du médico-social, venus de tout le Morbihan, ont manifesté à Lorient (Morbihan), jeudi 4 avril 2024. L'occasion de dénoncer leurs conditions de travail précaires et le Ségur pour tous.

« 183 € de prime, ce n'est pas rien », plaide Marie. Assistante administrative à l'EPSMS (établissement public social et médico-social) Ar Stêr à Pontivy, dans le Morbihan, elle n'est pas venue seule pour revendiquer son droit à l'égalité avec ses collègues. Ils sont plus d'une centaine de manifestant-es à se masser devant l'Askoria, l'école du travail social, à Lorient, jeudi 4 avril 2024. Cette manifestation départementale, organisée à l'appel des syndicats du secteur social et médico-social, s'inscrit dans un mouvement national.

Au cœur des revendications, la prime dite Ségur, instaurée au lendemain du premier confinement, en juillet 2020, afin de revaloriser le salaire des soignants. Versée tous les mois, d'un montant de 183 € nets, elle a été peu à peu étendue aux professions qui avaient été oubliées lors de son entrée en vigueur. Près de quatre ans plus tard, « les agents de maintenance, les agents de service, les agents de ménage et les secrétaires n'y ont toujours pas le droit », résume Marie, non sans colère. Elle fustige « une rupture d'égalité » avec ses collègues qui, quant à eux, en bénéficient.

#### **Petite main !**

« Comme je suis dans le public, je pourrais demander une mutation dans un hôpital, par exemple, où j'aurais le droit à la prime », pointe-t-elle du doigt. Pour l'heure, malgré son salaire de 1.600 € nets, elle se refuse à sauter le

pas. « *Ce n'est pas le même travail. Ici, les patients sont attachants* », brosse celle qui a le sentiment de n'être qu'une « *petite main* ».

Un sentiment partagé par Jérémie, étudiant en deuxième année d'éducateur spécialisé, venu manifester avec quelques-uns de ses camarades de promo. « *Le social n'est pas apprécié à sa juste valeur. Ce métier, nous voulons le faire par passion et par esprit solidarité* », revendique-t-il. Et de raconter la précarité des stages à 4,25 € de l'heure. « *Comment pouvons-nous aider les gens si nous sommes nous-mêmes dans la difficulté ?* »

### **AIDEZ NOUS, SOUSCRIPTION NATIONALE**

Nous ne disposons d'aucun financement officiel, ni d'aucune autre ressource que celle que nous procurent les dons de nos adhérents, de nos sympathisants, de nos amis.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous.

Souscrivez et faites souscrire autour de vous

Chèques libellés à : Parti Révolutionnaire COMMUNISTES envoyer à :

Communistes 27, boulevard Saint Martin 75003 Paris (attention au changement d'adresse)

Vos dons pourront être déclarés aux impôts pour obtenir un dégrèvement